



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DU GERS

Tél. : 05 62 05 39 51

Courriel : socarcheogers@orange.fr

www.societearcheologiquedugers.com

**13 place Salluste du Bartas BP 40016
32001 AUCH Cedex**

SÉANCE DU MERCREDI 2 MARS 2011

La Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers a tenu sa séance mensuelle le mercredi 2 mars 2011, à 14 h 30, à son siège, 13, place Saluste du Bartas, sous la présidence de Georges Courtès.

ORDRE DU JOUR

Le président a donné plusieurs informations:

- on déplore le décès de deux membres de notre Société: Mesdames Jeanine Bruno de Fleurance et Sarah Bindé de Vic-Fezensac
- Demandes d'admission de nouveaux membres: neuf personnes ont été admises dans notre Compagnie

Information:

samedi 12 mars prochain, à la mairie de Montréal-du-Gers, conférence sur Montréal au Moyen Age par M.Benoît Cursente, directeur de recherches honoraire au CNRS, universitaire spécialiste de l'Histoire médiévale de la Gascogne... venez nombreux!

Communications:

Henri Capdessus et Benoît Cursente . Découverte d'une charte médiévale inédite du village de Saint-Cricq près de Cologne (Gers)

Par un très heureux hasard, M. Capdessus a découvert ce document médiéval très rare chez un marchand de vieux papiers. Avec beaucoup de ténacité, il s'y est intéressé, travaillant à la transcription, à la traduction du latin médiéval, à la compréhension de l'ensemble. Après différents contacts infructueux, il s'adresse à notre Société qui l'a mis en contact avec Benoît Cursente, universitaire spécialiste de la question et qui devient « sa lumière ». De nombreux échanges ont abouti à la présentation d'aujourd'hui.

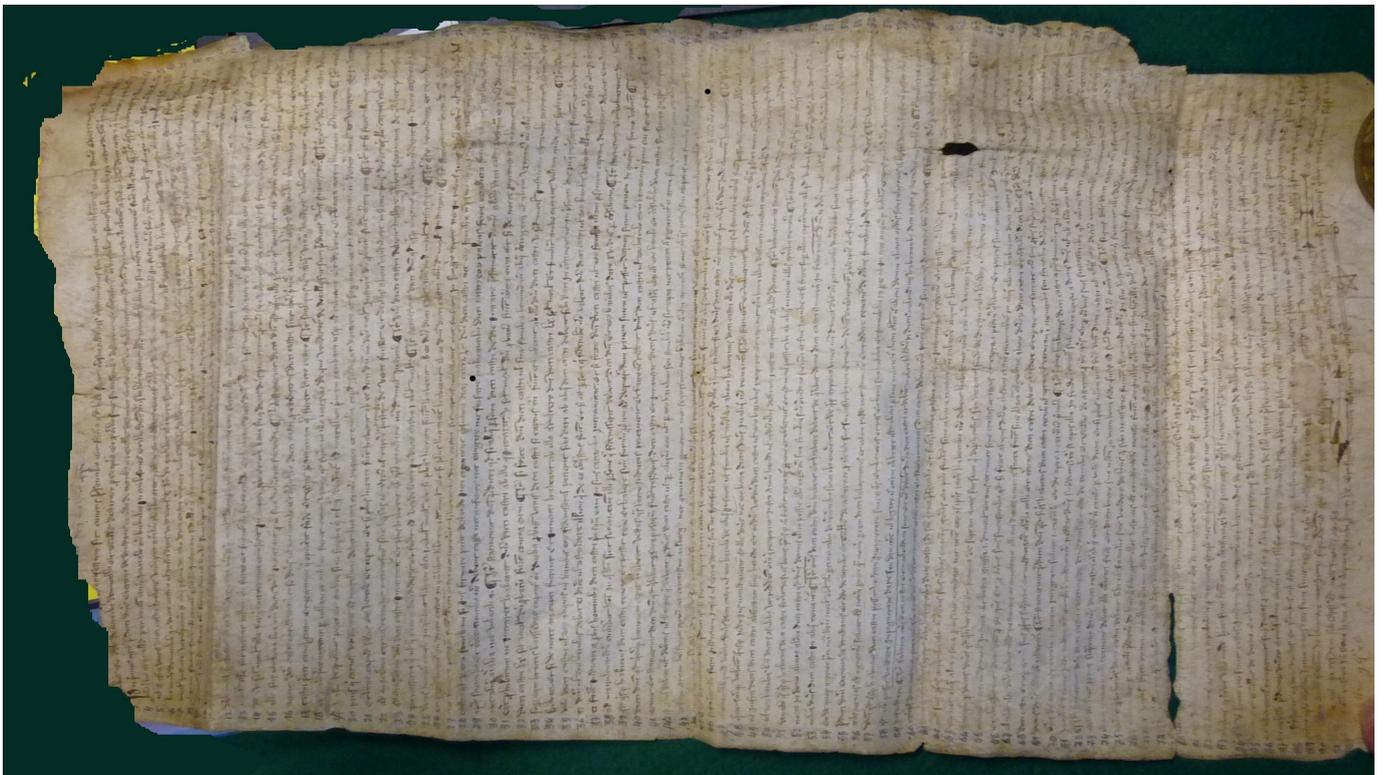
M.Cursente précise que les chartes de coutumes médiévales qui restent la référence jusqu'en 1789, forment le socle de l'histoire d'un village. Une charte inédite est toujours une très heureuse découverte pour le médiéviste. Celle-ci est datée de 1295 et c'est une copie à l'identique de l'original de 1265. La Gascogne conserve une centaine de chartes étalées entre 1202 et 1322 mais les plus nombreuses sont de l'époque des bastides, après 1270-1280. L'exemplaire de Saint-Cricq est donc précieux. En 39 articles, il donne des informations concrètes sur cette région de la Gascogne toulousaine qui, selon la thèse de Mireille Mousnier, est un espace flou, mal structuré ce qui est confirmé par l'absence de référence au vicomte de Fezensaguet, le féodal de la région qui devrait être cité. .

St-Cricq et de Thoux sont de petits castelnaux créés lors de ce mouvement fréquent en Italie et France du sud, appelé « inscastellamento » qui rassemble les populations rurales dans des villages. La vie de groupe appelle des règles réunies dans une charte définissant les pouvoirs, les limites, les mesures employées, les lois locales. La coutume de St-Cricq veut encadrer la vie morale, les

couples et l'adultère, les crédits et les cautions, l'hygiène de la boucherie, le libre accès aux bois, la circulation des troupeaux etc. avec quelques originalités comme la réquisition/corvée pour semer le blé ou le droit de propriété sur les essaims d'abeilles. Elle montre aussi la militarisation du cadre de vie, le rôle des nobles mais aussi des habitants qui doivent veiller sur les fortifications ou participer aux expéditions.

Cependant la petite région n'est pas repliée sur elle-même bien au contraire. On constate l'ouverture avec la monétarisation, le commerce, la création de marchés, la nécessité de vendre des produits pour payer les redevances dues en numéraire. Le texte montre aussi le développement de l'écrit, du notariat, du rôle des laïcs. Le texte latin était sans doute doublé d'une transcription en langue romane. La charte est toujours un compromis social suite à un rapport de force entre les seigneurs et les habitants. On règle en premier l'objet du litige, à Castéra ce sont les limites, à Bivès la lutte contre le voleurs etc. puis on aborde les autres points de la vie communale. C'est donc la codification des rapports entre populations et seigneurs. Le vocabulaire médiéval hésite entre « coutumes, lois, usages, libertés ou privilèges ». Les habitants ne sont plus « taillables et corvéables à merci » mais des interlocuteurs avec lesquels doit compter un pouvoir seigneurial lui même partagé entre plusieurs titulaires au gré des successions ou des ventes et qui correspond à un pouvoir moral, une distinction sociale, à une source de revenus.

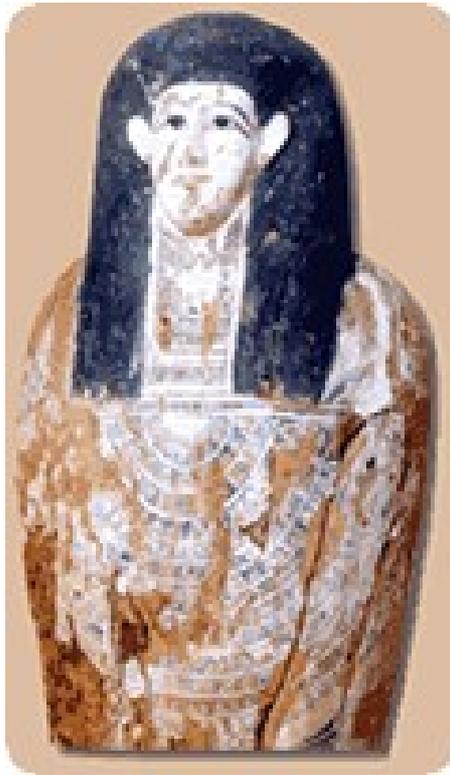
Un article à paraître dans un prochain bulletin apportera toutes les informations complémentaires.



Charte de coutumes inédite de Saint-Cricq - 1295

[Cédric Meurisse, *La parenthèse égyptienne de Charles Palanque*:](#)

– . L'auteur, conservateur au Louvre, rappelle que Charles Palanque (Auch-1865-1909) a fait ses études au petit séminaire d'Auch et commencé très tôt des recherches historiques sur l'Ancien Régime et la Révolution. Le journal *L'Avenir républicain* et la *Revue de Gascogne* publient ses premiers textes. En 1891, il part pour l'Algérie et s'intéresse à l'histoire, au folklore ou au tourisme de ce pays. Il suit les cours de l'Ecole pratique des Hautes Etudes de Paris et obtient le diplôme de la section Histoire et Philologie. L'Egypte semble l'avoir passionné. Il obtient une bourse et devient pensionnaire de l'Ecole française du Caire entre 1900 et 1903. Le service des Antiquités est alors dirigé par Gaston Maspéro. Palanque participe en 1901 à la fouille de Baouit qui révèle des églises



Auch – musée des Jacobins – sarcophage égyptien- bois sculpté et peint

coptes et exhume un très bel ensemble de sculptures aujourd'hui exposées au Louvre ou au Caire . Plus loin, à plus de 400 km du Caire, il fouille encore un immense monastère copte. En 1903, il publie un volume intitulé « Le Nil à l'époque pharaonique, son rôle et son culte en Egypte ». Il participe aux fouilles qui, à Assiout, mettent au jour des tombes de dignitaires inviolées creusées dans le rocher. Son contrat n'est pas renouvelé: on lui reproche des faiblesses dans ses lectures des hiéroglyphes et le copte. De retour à Auch, il poursuit ses travaux. A Toulouse, il rédige l'inventaire des collections égyptiennes des musées de la ville qui est publié et est toujours utilisé. Il donne des conférences sur l'égyptologie à la Faculté des Lettres de Toulouse. Il publie aussi des articles sur des vestiges archéologiques du Gers ou du Sud-Ouest. Devenu vice-président de la Société Archéologique du Gers¹ et employé aux Archives départementales du Gers, il rédige encore de nombreux articles d'histoire notamment sur la franc-maçonnerie au XVIII^es. Il s'intéresse aussi au félibrige et aux travaux de l'Escolo Gaston Fébus. Il meurt prématurément après une longue maladie. Il était devenu conservateur du musée d'Auch à qui il lègue un ensemble très intéressant d'objets égyptiens.

Jacques Lapart, secrétaire de la Société Archéologique.

1 Qui publie un long In Mémoriam retraçant sa carrière dans le bulletin du premier trimestre 1810, p.13-16